

N/REF : 5/08/2026 16H39 C:001873 I:20407
V/REF : 0826B17360
V/Email reçu le Mercredi 05/08/2026 a 16H39

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : 31 GASCOGNE
31 RUE DE GASCOGNE
35000 RENNES

Rennes, le 17 Aout 2026

Référence Marché: Plomb./Electricité/Serrurerie
LOCALISATION : 31 RUE DE GASCOGNE - M ZOUHOURIA INOUSSA 06 66 69 84 33
MOTIF : FUITE MÉCANISME DE CHASSE D'EAU
Donneur d'ordre : _ PERMANENCE AXA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 07/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE MÉCANISME CHASSE D'EAU
CONSTAT MÉCANISME HS
COUPURE D'EAU
DÉPOSE ET ENLEVEMENT MÉCANISME WC
FOURNISSEUR ET POSE MÉCANISME WC
REMISE EN EAU
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 11/08/26 A 14H24
PLATEAU.CTH@AXA-ASSISTANCE.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PB6b-Rpl.Méc.ch.eau<=1h15 Lu-Ve 8h-18h	1	140,00	140,00
	TOTAL H.T.			140,00
	T.V.A. a 10,00%			14,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			154,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.